



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU VENDREDI 19 JUN 2026**

Étaient présents :

Monsieur	RUDEAUX	Président du C.A. (MEDEF) – SAS SFM – SERVICE FINITION
Madame	ALEXANDRE	Secrétaire du C.A.(MEDEF) – EI ALEXANDRE-CAILLAUD – ALLIANZ
Monsieur	MATHIAS	Administrateur du C.A. (MEDEF) - HUMANDO
Madame	CHAULET	Administrateur du C.A. (CPME) – SARL ROBINAT BROUILLARD
Monsieur	GIEN	Administrateur Sal. F.O. - UGECAM
Monsieur	BRUERE	Vice-Président du C.A. - C.F.E./C.G.C. – AUCHAN

Membres consultatifs & invités :

Monsieur	CARVALHO	Directeur de l'AISMT36
Monsieur	TERRASSIER	Commissaire aux comptes COGEP AUDIT
Monsieur	FOULATIER	Expert-comptable BSR & Associés
Madame	BAYON	Assistante de direction AISMT36/secrétaire de séance
Docteur	SAUSSET	Médecin du travail AISMT36
Madame	BERTHELOT	Responsable du pôle IPRP/Ergonome/Psychologue du travail AISMT36

Étaient excusés :

Madame	DEFORGE	Administrateur Sal. C.F.D.T. – AIDAPHI SIE
Monsieur	MARSAIS	Trésorier Sal. C.F.T.C. – LEROY MERLIN
Docteur	MEGY-MICHOUX	Médecin du travail AISMT36

L'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail s'est tenue le vendredi 19 juin 2026, Salle de réunion n° 300, **Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre, 24 rue des Ingrains 36000 CHATEAUROUX**, sous la présidence de Mr Jean-François RUDEAUX, Président de l'A.I.S.M.T.36

Le Président ouvre la séance en remerciant les administrateurs et les partenaires pour leur engagement au sein du service de santé au travail.

Il souligne le rôle essentiel de leurs actions dans l'accompagnement des entreprises et la protection des salariés dans un contexte en constante évolution.

Il rappelle que l'assemblée générale constitue un temps fort permettant de dresser le bilan de l'année écoulée et d'aborder les perspectives à venir, notamment face aux enjeux liés aux risques professionnels, au maintien dans l'emploi et aux mutations économiques et sociales. Le Président remercie les participants et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est abordé.

CA

JFR

Ordre du jour :

- Rapport moral et médical 2025
- Rapport financier 2025
- Validation des cotisations 2026
- Vote des résolutions

RESOLUTION N° 1 – Approbation du P.V. de l'A.G. du 13/06/2025

RESOLUTION N° 2 – Approbation des comptes de l'exercice 2025 – Donne quitus aux administrateurs

RESOLUTION N° 3 – Approbation de la convention réglementée concernant le cabinet d'assurance ALLIANZ

RESOLUTION N° 4 – Donne quitus au Président et au conseil d'administration pour proposer et mettre en place les tarifs des cotisations de l'année N+1

- Temps d'échanges

1°) – RAPPORT MORAL ET MEDICAL

Le directeur présente l'organigramme du service.

8 fonctions supports

8 médecins du travail

2 médecins collaborateurs

11 infirmiers(es)

4 I.P.R.P.

4 Experts

8 A.T.S.T.

7 Secrétaires médicales

Médecins répartis sur l'ensemble du département :

Secteur Nord : Dr CHANARD ; Dr JULLIEN ; Dr GAULTIER ; Dr MEGY-MICHOUX ; Dr SAUSSET.

Secteur Sud : Dr MILLAN ; Dr ROGEON ; Dr ROGIER ; Dr SALOMON ; Dr SAPIN.

Certification des SPSTI :

Pour rappel

Niveau 1 : l'engagement – Rédaction des procédures et mise en œuvre des moyens humains, organisations et fonctionnels.

Niveau 2 : Maîtrise – Maîtrise des procédures, des outils d'évaluation, et de l'effectivité.

Niveau 3 : Conformité – Compare le résultat obtenu au résultat exigé.

L'année 2025 a été marquée par l'obtention du Niveau 1 de la Certification SPEC 2217, sans aucune non-conformité mineure ou majeure.

Nos adhérents :

Effectif au 01/01/2025 : 44719

Effectif au 01/01/2026 : 44987 (77 % de SI ; 10 % de SIA ; 13 % de SIR)

Adhésions nouvelles ou réinscriptions : 388 Etablissements – 4981 salariés

Radiations : 368 Etablissements – 1517 salariés

De 1 à 10 salariés : 3099 Etablissements – 10423 salariés

De 11 à 49 salariés : 634 Etablissements – 13999 salariés

De 50 à 99 salariés : 111 Etablissements – 7315 salariés

De 100 à 299 salariés : 59 Etablissements – 9113 salariés

Plus de 300 salariés : 7 Etablissements – 4137 salariés

Répartition par secteur d'activité :

22548 salariés en commerce
15602 salariés en industrie
2496 salariés en intérimaires
1073 salariés en hôpitaux
3268 salariés en Mairie et autres F.P.

Suivi individuel des l'état de santé des salariés :

Visites effectuées : 12913 visites par les médecins ; 12356 visites par les infirmiers(es)
850 absences non excusées.

Visites des médecins : 5662 SI – 1688 SIA – 5563 SIR
Visites des infirmiers(es) : 9147 SI – 1221 SIA – 1988 SIR

Conclusions professionnelles :

2948 aptes
461 aptes avec aménagement de poste
111 aptes avec restriction
3037 Délivrances d'une attestation de suivi
1546 Délivrances d'une attestation de suivi avec aménagement
396 Inaptes à tous les postes
33 Inaptes au poste, aptes à un autre.

Un participant intervient pour souligner une augmentation en son sens, des situations d'inaptitude, qu'il perçoit comme un moyen de sortie de l'entreprise de plus en plus utilisé, tout en évoquant le coût significatif supporté par les employeurs.

En réponse, le directeur de l' AISMT36 précise que chaque situation est étudiée de manière individuelle, en tenant compte de l'activité professionnelle et du contexte relationnel. Il rappelle qu'une décision d'inaptitude n'est jamais prise à la légère, tout en étant conscient de son impact sur les entreprises, et indique que les médecins du travail restent vigilants sur ces situations.

Un participant interroge la direction sur l'existence d'un rendez-vous préalable avant la déclaration d'inaptitude.

La direction indique qu'un ou plusieurs échanges sont généralement réalisés en amont, dans le cadre du suivi médical et de l'évaluation de la situation du salarié, conformément aux procédures en vigueur.

Le Dr SAUSSET précise qu'un échange avec l'employeur est systématiquement fait, notamment lors des visites de pré-reprise, permettant d'anticiper d'éventuelles difficultés liées au maintien dans l'emploi. Elle recommande, en cas d'arrêt de travail supérieur à un mois, de suggérer au salarié de faire une visite de pré-reprise auprès des services de santé au travail, afin d'anticiper les situations à risque et d'éviter une gestion en urgence, notamment en fin de droits aux indemnités journalières de la CPAM.

Le directeur précise que le médecin du travail est un conseiller pour le salarié, mais aussi pour l'entreprise. L'employeur peut appeler son médecin du travail afin d'évoquer avec lui ses problématiques.

Examens complémentaires réalisés par l'A.I.S.M.T.36 :

18494 Tests de vision
7107 Examens audios
6460 Tests urinaires

418 orientations vers des médecins spécialisés.

PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

Depuis 3 ans, une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle a été mise en place au sein du service. Cette cellule a pour mission d'accompagner les salariés des entreprises adhérentes pour lesquels une reprise d'activité apparaît complexe pour diverses raisons.

Elle est composée en interne de trois médecins du travail, de deux infirmières, d'un préventeur et d'une assistante sociale. Les membres de cette cellule sont amenés à intervenir sur des situations individuelles complexes.

Au cours de l'année 2025, il y a eu 321 salariés accompagnés, 50 salariés reclassés, 18 salariés déclarés inaptes.

Conclusion médicale :

Réalisée par les Drs Emmanuelle SAUSSET et Martine MILLAN.

Les effectifs médicaux sont globalement stables mais restent fragiles avec 3 médecins en cumul emploi retraite et un médecin proche de la retraite. L'organisation en équipes pluridisciplinaires est désormais généralisée.

L'activité est marquée par une augmentation des visites de reprise, pré-reprise et à la demande, représentant environ 60 % des consultations, au détriment des visites périodiques. Ces situations, souvent complexes et chronophages, concernent principalement des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux, dans un contexte de difficultés croissantes d'accès aux soins.

Les aménagements de poste sont parfois difficiles à mettre en œuvre, notamment dans un contexte économique contraint, ce qui contribue à une augmentation des inaptitudes (6 % en 2025 contre 3,8 % en 2024).

Les médecins rencontrent également des difficultés liées au manque d'informations sur les risques chimiques transmises par les employeurs.

Par ailleurs, la charge de travail limite les actions en entreprise (prévention, études de poste). L'obtention de la certification en 2025, bien que positive, a nécessité un investissement important. Le logiciel métier, en constante évolution, alourdit le temps de saisie.

Malgré ces contraintes, la qualité du travail collaboratif est appréciée. Les médecins réaffirment leur volonté de maintenir un service de qualité, tout en constatant des difficultés croissantes pour assurer les missions collectives faute de temps médical (augmentation d'entreprises suivies par médecin et diminution du nombre de médecins du travail).

Communication :

La médecine du travail ne se limite pas aux visites médicales. Depuis environ 3 ans, le service a renforcé ses actions de communication afin de valoriser l'ensemble de ses missions auprès des adhérents et de leurs salariés.

En 2025, plusieurs actions ont été menées : information des particuliers employeurs sur le nouveau suivi par SPSTN, communication sur l'évolution du suivi des salariés habilités (entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2025), mise en avant de l'ouverture d'une plateforme collaborative accessible aux adhérents, participation à une conférence de la CPME36 sur les risques psychosociaux, et diffusion des actions de prévention portées par le pôle des IPRP.

Ces initiatives contribuent à faire évoluer l'image du service de santé au travail et à mieux faire connaître la diversité de ses interventions.

BILAN DE L'ACTIVITE DES IPRP

Actions réalisées en 2025 :

467 actions de prévention primaire dont 285 actions de sensibilisation

615 adhérents ont été concernés par des Campagnes d'informations

Nous pouvons constater que ces actions ont concerné principalement les entreprises de moins de 10 salariés.

49 études ergonomiques

31 accompagnements à l'évaluation du risque chimique

4 évaluations des risques psychosociaux

14 diagnostics d'ambiances physique

73 accompagnements dans le cadre de l'élaboration du DUERP

43 fiches d'entreprise (créations et mises à jour)

13 entreprises ont bénéficié de sensibilisations en interne avec 515 salariés participants

- Travail sur écran
- Bruit
- Risque routier
- Addictions
- Alimentation et sommeil selon les horaires de travail
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Actions collectives

11 Instants Prévention

2 actions partenariales :

- Les risques Psychosociaux avec la CPME et la DREETS
- Addictions et santé mentale du dirigeant avec ADECCO

Sensibilisations aux risques professionnels des apprentis des CFA avec 60 participations

Plusieurs campagnes d'information et envoi de documentation sur diverses thématiques

257 réunions avec plusieurs groupes de travail (Préparation des Instants Prévention, création de plaquettes d'informations, Instance, etc)

Calendrier des Instants Prévention 2026

13 janvier : Le risque routier

02 février : Analyse de l'accident du travail, l'arbre des causes

12 février : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

26 mars : Les risques psychosociaux, prévenir et agir contre le harcèlement

27 avril : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (réparation véhicules)

02 juin : Etablir une liste des travailleurs exposés aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

22 juin : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

02 juillet : Les Troubles Musculo-Squelettiques liés au travail sur écran

22 septembre : Les risques psychosociaux

06 octobre : L'évaluation du risque chimique (SEIRICH)

19 novembre : La Prévention de la Désinsertion Professionnelle

30 novembre : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

15 décembre : La prévention de l'absentéisme et la santé du dirigeant

Mot du directeur :

Le directeur ajoute un point concernant la certification SPEC 2217, qu'il qualifie de véritable évolution culturelle pour les services de santé au travail. Il souligne que cette démarche, déjà bien connue des entreprises, est désormais pleinement intégrée au fonctionnement du service.

Le service met en place des indicateurs d'efficacités, tels que le suivi des retards de visites médicales ou encore la mesure de la satisfaction des salariés et des entreprises adhérentes. Ce sujet constitue actuellement un axe de travail majeur.

Les équipes médicales font l'objet d'évolution d'efficacité environ tous les 4 mois. Il souligne la complexité de cette démarche, qui ne relève pas du cœur de métier initial des médecins du travail et des infirmières.

En conclusion, il rappelle que le service est en constante amélioration et invite les entreprises à faire remonter toute observation ou difficulté. Que le service de santé au travail a vocation à accompagner et conseiller tant les salariés que les employeurs.

Une participante, récemment élue au sein d'une collectivité territoriale, aimerait avoir des précisions complémentaires concernant l'organisation et les missions du service en lien avec les collectivités locales.

Le directeur indique qu'une convention a été conclue avec le CDG36 afin de permettre l'accompagnement des collectivités territoriales, notamment dans un contexte où le médecin de la MSA n'est plus en mesure d'assurer le suivi des agents de la fonction publique concernés.

Il précise que les collectivités bénéficient d'un accompagnement similaire à celui proposé aux entreprises de droit privé, reposant sur une offre socle identique. Ce dispositif s'inscrit dans une collaboration étroite avec le service de prévention du CDG36.

2°) – RAPPORT FINANCIER

Celui-ci est présenté par Mr FOULATIER, expert-comptable du Cabinet UNISENS, sous forme imagé :

Au 31 décembre 2025 :

Total des produits d'exploitation : 4 893 832 € contre 4 645 897 € en 2024 (+5,3%)

Total des charges d'exploitation : 4 895 904 € contre 4 724 741 € en 2024 (+3,6%)

Fonds propres : 2 506 023 €

Trésorerie : 2 602 814 €

Effectif : 45 personnes

Résultat de l'exercice après impôts : 46 915 €

Production vendue (cotisation des hors département) : 114 059 € contre 133 998 € en 2024

Prestations vendues (toutes autres cotisations) : 4 703 665 € contre 4 548 803 € en 2024

Production de l'exercice : 4 847 724 € contre 4 548 803 € en 2024 (+6,6%)

Achats consommés (examens complémentaires) : 14 649 € contre 25 436 € en 2024

Charges externes : 630 350 € contre 564 713 € en 2024 (+11,6%)

Achats de consommables -25 % ; Loyers de crédits-bails -0,8 % ; Locations, Charges locatives +2,2 % ; Entretien et réparation +64,2 % ; Primes d'assurance +8,2% ; Intermédiaires et honoraires +23,2 % ; Informations et communications +8,6 % ; Déplacements et réception +10,6% ; Frais postaux et télécom +2,7 % ; Frais bancaires +33,8 % ; Autres services extérieurs -64,1 %

L'augmentation du poste « entretien et réparation » s'explique principalement par des travaux d'entretien du bâtiment, notamment la réparation de la toiture endommagée par la grêle en 2022, pour un montant de 37 000 €. Toutefois, des remboursements d'assurance à hauteur de 36 000 € ont été perçus, rendant l'impact global quasi neutre. Par ailleurs, des travaux de peinture ont également été réalisés sur les poteaux extérieurs du bâtiment.

Intermédiaires et honoraires : Expert-comptable et commissaire aux comptes ; la Certification ; Frais audit QUALIANOR ; Frais audit RGPD ; Frais juridiques liés à des dossiers RH.

Impôts et taxes : 101 845 € contre 97 560 € en 2024 (+ 4,40 %)

Synthèse des charges de personnel : 2 732 696 € contre 2 551 509 € en 2024 (+ 7,1 %)

Compte de résultat :

Produits d'exploitation : 4 893 832 € contre 4 645 897 € en 2024 (+ 5,3 %)

Total des charges d'exploitation : 4 895 904 € contre 4 724 741 € en 2024 (+ 3,6 %)

Résultat d'exploitation : - 2 071 € contre - 78 845 € en 2024 (- 97,4 %)

Résultat courant : 54 815 € contre - 25 007 € en 2024

Résultat de l'exercice : 46 915 € contre - 24 420 € en 2024

Les flux de la trésorerie :

La trésorerie reste stable par rapport à l'année précédente.

2024 : 2 680 000 €

2025 : 2 603 000 €

Mr CARVALHO donne la parole à Monsieur TERRASSIER, Commissaire aux Comptes – COGEP AUDIT

•Monsieur TERRASSIER, en exécution de la mission qui lui a été confiée et en application des statuts de l'association, présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

« Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.I.S.M.T.36 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

Il n'y a aucune observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

De plus, il a été établi un rapport spécial commissaire aux comptes lorsqu'il y a des opérations financières qui interviennent entre les membres du conseil d'administration et l'association.

Nous vous informons que le conseil d'administration du 25 mars 2025 a autorisé la convention réglementée suivante :

Membre du conseil d'administration concerné : Mme Christine ALEXANDRE.

Il a été conclu des contrats d'assurance avec la compagnie ALLIANZ, qu'elle représente, sur l'exercice 2025.

3°) LES COTISATIONS 2026

Cotisation des commerces, F.P., Industries, Intérimaires,	96,00 €
Cotisation travailleur indépendant	120,00 €
Cotisation des salariés isolés	122,00 €
Cotisation spécifiques	144,00 €
Par année civile et par personne suivie	

4°) VOTE DES RESOLUTIONS

Nombre de voix présentes ou représentées lors de notre Assemblée Générale : 2765 voix

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 1 : Approbation du P.V. de l'A.G. du 13/06/2025

L'assemblée générale approuve le P.V. de l'A.G. du 13/06/2025. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2765

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 2 : Après lecture des rapports de l'Expert comptable et du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2025. Elle donne quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2025. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2765

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 3 : Approbation de la convention réglementée concernant le cabinet d'assurance ALLIANZ

L'assemblée générale, après lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2025. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2765

Le président, Monsieur RUDEAUX, soumet aux membres présents et représentés de l'assemblée générale la résolution n° 4 : Donne quitus au C.A. pour proposer et mettre à jour les tarifs des cotisations N+1

L'assemblée générale approuve la gestion du conseil d'administration et valide la mise à jour des tarifs de cotisation N+1. « contres » : 0 - « abstentions » : 0 - « pour » : 2765

5°) TEMPS D'ECHANGE

Monsieur CARVALHO demande s'il y a des questions.

Un participant souligne que le coût lui paraît être élevé au regard du nombre de visites réalisées, précisant que les salariés ne bénéficient pas nécessairement d'une visite annuelle. Il estime par ailleurs que la problématique de l'inaptitude mériterait d'être davantage étudiée en amont, avant toute déclaration d'inaptitude.

Le directeur rappelle que le Dr SAUSSET a déjà apporté des éléments de réponse concerne l'inaptitude et insiste sur la nécessité, pour les employeurs, d'échanger directement avec leur médecin du travail afin de garantir une communication la plus transparente possible.

Il invite les adhérents à prendre contact dès lors qu'ils constatent un manque de communication. Il insiste sur l'importance du dialogue.

Sur le fond des décisions d'inaptitude, il indique ne pas pouvoir intervenir. En revanche, il rappelle l'engagement du président et du conseil d'administration à être à l'écoute des adhérents. Le directeur rajoute être toujours joignable soit par téléphone, mail, au bureau en cas de difficultés.

Monsieur RUDEAUX remercie les membres présents pour leurs participations.

L'Ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30 heures.

La Secrétaire,
Mme C. ALEXANDRE

Le Président,
Mr J.F. RUDEAUX

